

**Faculté des Sciences Juridiques,  
Economiques et Sociales de Tétouan**

**Université Abdelmalek Essaâdi**

# **SUPPORT DU COURS**

## **« LES FINANCES PUBLIQUES »**

**Professeur  
Mme BAKKALI**

**S4 - Printemps –Été 2021**



**PARTIE I**  
**INTRODUCTION AUX FINANCES PUBLIQUES**

**CHAPITRE 1: CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES**

- 1- Les sciences économiques
- 2- Le circuit économique

**CHAPITRE 2: PRESENTATION DES FINANCES PUBLIQUES**

- 1- Définition de l'administration publique
- 2- Définition des finances publiques
- 2- Objet

**CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES –PRIVEES**  
**Principes**



**PARTIE II:**  
**EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES**

**CHAPITRE 1: HISTORIQUE DES FINANCES PUBLIQUES**

- 1-Approche classique
- 2-Approche contemporaine
- 3-Caractéristiques des finances modernes

**CHAPITRE 2: POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCES PUBLIQUES**

- 1-Les origines
- 2-La définition
- 3-Les moyens
- 4-Types de politique budgétaire



**Partie III :**  
**De la préparation, à l'exécution et contrôle de la loi de finances**

**Chapitre 1: Le budget de l'Etat: Notion, spécificités, structures, et principes**

- 1-Notion
- 2-Spécificités
- 3-Structures
- 4-Principes

**Chapitre 2: La loi organique des finances**

- 1-Raisons
- 2-Contrôle des FP

**Chapitre 3: Aperçu sur la préparation et l'adoption du projet de budget**

- 1-Programmation
- 2-Consultation
- 3-Adoption

**Chapitre 4: Aperçu sur l'exécution du budget**

- 1-Opérations d'exécution
- 2-Les acteurs
- 3-Exécution des dépenses
- 4-Exécution des recettes

**Chapitre 5: Aperçu sur le contrôle**

- 1-Contrôle à priori
- 2-Contrôle à posteriori
- 3-Contrôle parlementaire



**Partie III :**  
**De la préparation, à l'exécution et contrôle de la loi de finances**



# CHAPITRE 1:LE BUDGET DE L'ETAT: NOTION, SPECIFICITES , STRUCTURES, PRINCIPES

## 1- Notion de budget et de loi de finances

La loi de finances détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat (art 1 LOF)

Le budget est l'ensemble de comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat.

C'est la traduction comptable de la LF

## DEFINITION DE LA LOI DE FINANCES

### **Loi de finances de l'année:**

Loi qui prévoit, évalue, énonce et autorise pour chaque année budgétaire l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

### **La loi de règlement de la loi de finances:**

Contrôle les réalisations de la loi de finances exécutée

### **Loi de finances rectificative:**

Modifie les dispositions de la loi de finances en cours.

## La loi rectificative

### **ADOPTION/**

Le processus d'adoption de la loi rectificative est calqué sur celui des lois de finance de l'année (dépôt examen et vote)



Toutefois il est limité dans le temps

Le délai d'examen et de vote est de 15 jours après son dépôt à la chambre des représentants:

8 jours pour examen et vote par la chambre des représentants

4 jours pour examen et vote par la chambre des conseillers

3 jours pour une deuxième lecture par la chambre des représentants





## La loi de règlement

### **OBJET/**

**« elle constate et arrête le montant définitif des recettes encaissées, des dépenses .... » art 64 de la LOF**

**Document qui retrace les réalisations et prévisions à la fois des dépenses et de recettes.**

**Mécanismes de contrôle par le Parlement**

## Loi de règlement

### Elaboration

- Préparation du projet par le ministre chargé des finances
- ↓
- Transmission au chef du gouvernement
- ↓
- Transmission à la cour des comptes qui va analyser les conditions d'exécution de la loi de finances

## Loi de Règlement

### Adoption

#### Selon l'art 76 de la constitution :

- le projet de loi de règlement de la loi de finances est déposé **annuellement** sur le bureau de la chambre des représentants.

#### QUAND?

- au plus tard, **à la fin du premier trimestre du deuxième exercice qui suit celui de l'exécution de la loi de finances concernée**



## DEFINITION DU BUDGET DE L ETAT

Acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat

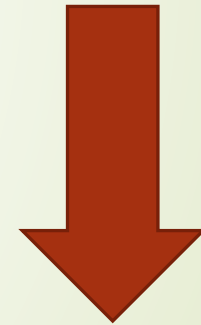
### 3 COMPOSANTES



**Budget général**



**Budgets des services  
de l'Etat gérés de  
manière autonome  
(SEGMA)**



**Budgets des comptes  
spéciaux du trésor  
(CST)**



## Présentation

**BUDGET GENERAL: ACTE PAR LEQUEL SONT PREVUES ET AUTORISEES LES RESSOURCES ET LES CHARGES ANNUELLES DE L'ETAT**

**SEGMA (services de l'Etat gérés de manière autonome): services de l'Etat sans personnalité morale, dont l'activité est de produire des biens et services contre une rémunération**

**Comptes spéciaux du Trésor: comptes retraçant des opérations qui ne peuvent être incluses dans le budget général en raison de leur spécialisation**



**\*Le nombre de SEGMA se situe à 204 en 2019.**

**Les SEGMA opérant dans la santé sont au nombre de 90 soit 44,1% de l'ensemble des SEGMA existants**

### Domaine de la santé

- 77 Centres Hospitaliers ;
- 6 Hôpitaux Militaires et 2 Centres Médico-Chirurgicaux ;
- Centre National de Transfusion Sanguine - Rabat ;
- Centre Régional de Transfusion Sanguine - Casablanca ;
- Institut National d'Hygiène (INH) ;
- Centre National de Radio-Protection (CNRP) ;
- Direction du Médicament et de la Pharmacie (CDMP).



**Selon l' article 21 de la LOF:**

**Ces services devraient collecter des ressources propres à raison de 30% du total des ressources autorisées par la loi de finances de l'année, et ce à partir du 3<sup>ème</sup> exercice suivant celui de leur création**

**Si ce seuil n'est pas atteint, ces services sont supprimés par la loi des finances suivante**



## **\*Comptes spéciaux du Trésor**

### **OBJET?**

**Comptes retraçant des opérations qui ne peuvent être incluses dans le budget général en raison de leur spécialisation (des fonds affectés à des dépenses déterminées).**

(fonds de soutien, de réforme, de modernisation, de lutte..)



## 2-SPECIFICITES D'UN BUDGET

**1-Instrument principal de financement** des interventions de l'Etat dans les différents domaines.

### **2-Cadrage juridique dense:**

**-Constitution du 29 juillet 2011** donne au parlement un véritable pouvoir financier dans sa mission de contrôle de l'élaboration et du vote du budget.

**Il est habilité à demander des comptes au gouvernement et à exercer pleinement son rôle dans la rationalisation et l'optimisation des finances publiques.**

### 3- Structure du budget de l'Etat

I- Le budget de l'Etat regroupe un ensemble de ressources et de dépenses possibles:

Ressources de l'Etat	Dépenses de l'Etat
Recettes fiscales	<b>Dépenses du budget général:</b>
Recettes non fiscales	<b>Dépenses de fonctionnement</b>
	<b>Dépenses d'investissement</b>
	<b>Dépenses de la dette</b>
	Dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA)
	Dépenses des comptes spéciaux du Trésor (CST)

## Dépenses de fonctionnement?

Dépenses de personnel  
(salaires, traitements..)

Dépenses de matériel et  
dépenses diverses

Dépenses relatives aux  
charges communes

Dépenses imprévues  
et dotations  
provisionnelles

Dépenses relatives  
aux  
remboursements,  
dégrèvements et  
restitutions fiscaux



## Dépenses d'investissement?



Dépenses pour la  
réalisation de plans de  
développement  
stratégiques




Dépenses pour les programmes  
pluriannuels




Préservation, reconstitution ou  
accroissement du patrimoine national  
(projets d'envergure)




## Dépenses relatives à la dette



Dépenses des intérêts et commissions de la dette publique (remboursement)



Dépenses relatives aux amortissements de la dette publique à moyen et long terme



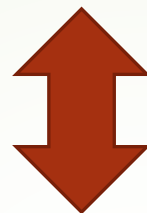
## 4-Principes budgétaires

Le budget est soumis aux principes suivants:

- 1-Principe de l'annualité**
- 2-Principe de l'antériorité de l'autorisation**
- 3-Principe de l'unité**
- 4-Principe de l'universalité**
- 5-Principe de la non affectation des recettes**
- 6-Principe de la spécialisation des crédits**
- 7-Principe de l'équilibre**
- 8-Principe de la sincérité**

## 1-Principe de l'annualité

Il signifie que la période couverte par le budget est d'une année.



En effet, **l'article 3 de la Loi organique des finances n°130-03 approuvé en juin 2015** définit l'année budgétaire comme suit: « l'année budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année »

NB/ Au Maroc, l'année budgétaire a la plupart du temps coïncide avec l'année civile, ce qui n'est pas toujours le cas dans certains pays.

## 2-Principe de l'antériorité de l'autorisation

Il signifie que le gouvernement ne met en œuvre le budget qu'après son approbation par la pouvoir législatif. L'autorisation précède l'exécution des actions autorisées



**L'article 3 de la LOF précise que « la loi de finances.....autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.... »**



### 3-Principe de l'unité

Il signifie que l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat sont groupées dans un document unique pour permettre au parlement d'avoir une vision précise et globale des finances publiques

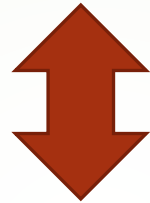


L'article 1 de la LOF stipule : « la loi de finances prévoit, évalue, énonce et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des charges et ressources de l'Etat »

A noter **que l'article 11 et 12 présentent les ressources et les charges de l'Etat**

## 4-Principe de l'universalité

Il signifie que les ressources et les charges soient comptabilisées chacune de son côté de façon à ce qu'il n'y ait pas de compensation entre les recettes et les dépenses (toutes les recettes sont affectées à toutes les dépenses)



L'article 8 de la LOF précise que « ..toutes les recettes et toutes les dépenses sont imputées au budget général. »



Toutefois ,certaines recettes peuvent être affectées à certaines dépenses. Ces affectations peuvent être effectuées dans le cadre des budgets de services de l'Etat gérés de manière autonome, de comptes spéciaux .

## 5-Principe de la non affectation des recettes:

Il signifie que l'ensemble des recettes doivent servir à la couverture de l'ensemble des dépenses

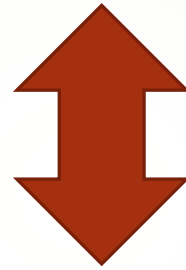


L'article 8 de la LOF stipule: « ..**l'ensemble des recettes assurant l'exécution de l'ensemble des dépenses** »

## **6-Principe de la spécialisation des crédits**

Elle signifie l'obligation du gouvernement d'affecter les fonds à la couverture de dépenses déterminées.

A cet effet, les différents départements ministériels sont tenus de soumettre leurs projets de budgets sectoriels respectifs au Parlement pour approbation



L'article 38 de la LOF stipule: « Les dépenses du budget général sont présentées à l'intérieur des titres, par chapitres, subdivisés en programmes, régions et projets ou actions. »



## 7-Principe de l'équilibre

Il signifie que le volume des charges doit être équivalent à celui des ressources

La LOF précise dans son article 1 que « Les lois de finances déterminent pour chaque année budgétaire, la nature, le montant et l'affectation de l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat, **ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. ..** »

## 8-Principe de la sincérité

Il signifie ne pas sous estimer les charges ou surestimer les ressources présentées dans la LOF.



L'article 10 de la LOF cite que « les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

La sincérité des ressources et des charges s'apprécie compte tenu des informations disponibles au moment de leur établissement et des prévisions qui peuvent en découler »



*«Quand je ne travaille pas,  
je pense et quand je pense,  
je deviens déprimé»*

**FIN**